

L'I.B.R. en Corrèze

La campagne de prophylaxie 2016-2017 est la douzième année consécutive de dépistage systématique de l'IBR en Corrèze. En France, il s'agit de la onzième année consécutive de dépistage systématique en vue d'un programme d'éradication de la maladie au niveau national. L'interdiction de commercialisation pour l'élevage des animaux connus positifs et l'alourdissement des contraintes de dépistage pour les cheptels non qualifiés imposés par l'arrêté du 31 mai 2016, devraient inciter à finaliser le bon travail déjà réalisé!

1- Evolution du dépistage en Corrèze

➤ **2002** : Un 1^{er} dépistage en mélange de l'ensemble des bovins prévus en prophylaxie (âgés de 24 mois et plus) a été réalisé en 2002 suite à une décision régionale. Cela a permis de mettre en place un suivi avec plan d'assainissement d'une dizaine de cheptels fortement positifs.

➤ **2005-2006** : Un 2nd dépistage en mélange toujours, sur l'ensemble des bovins prévus en prophylaxie (âgés de 24 mois et plus) a été réalisé en 2005-2006 suite à un arrêté préfectoral. La volonté massive des départements français d'imposer un dépistage obligatoire en IBR a incité le FNGDS et la DGAI à instaurer un arrêté ministériel.

➤ **2006-2007** : Mise en place de l'arrêté ministériel du 27/11/06 rendant obligatoire le dépistage en prophylaxie avec analyses individuelles des mélanges non négatifs.

Cet arrêté implique un suivi bovin par bovin pour identifier et suivre les bovins non dépistés.

➤ **27 Avril 2012** : Vote d'une motion lors de l'Assemblée Générale du GDS : tous les adhérents du GDS 19 sont engagés dans la démarche nationale de certification vis-à-vis de l'IBR. Dans un 1^{er} temps, seuls les élevages éligibles à l'appellation A « Indemne d'IBR » ont été engagés (sauf avis contraire de l'éleveur).

Le nombre de cheptel corrézien sous appellation A « indemne d'IBR » est passé de 1 379 à 2 402 au 02/04/13.

➤ **février 2013** : Mise en place d'un groupe de travail national constitué de GDS (dont la Corrèze a fait partie) chargé d'assurer la refonte du Cahier des Charges national IBR. La principale modification porte sur la prise en compte des bovins à résultats divergents (positif/négatif) lors de la prophylaxie.

➤ **depuis mai 2014** : Mise en place d'un groupe de travail national constitué de GDS (dont la Corrèze fait partie) chargé d'élaborer un plan d'éradication de l'IBR. Il s'agit d'élaborer un Programme Collectif Volontaire avec une appellation obligatoire.

➤ **Juillet 2016** : Nouvel arrêté IBR renforçant notre système existant. Une appellation est obligatoire pour tous les ateliers. Il est interdit de vendre pour l'élevage des bovins positifs ou vaccinés et la séparation des circuits chez les opérateurs commerciaux est obligatoire.

2- Les introductions entre le 01/01/18 et le 01/03/18

● Introductions

2 001 bovins introduits et 0 sérologies positives

IBR à l'introduction :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018- 01/03/18
Nombre de bovins introduits	14 033	14 293	14 920	13 846	11 979	2 001
Nombre de bovins positifs en IBR %	82 0.63%	125 1 %	124 0.94%	57 0.41%	21 0.17%	0

3- Les résultats de prophylaxie au 01/03/18

A. Allaitants :

- 1019 cheptels ont été contrôlés
- 72068 bovins testés
- 5 animaux nouvellement positifs

B. Laitiers :

- 147 troupeaux ont été contrôlés au moins une fois dans l'année par analyse sur « lait de mélange ».
- 8 284 bovins testés.
- 2 ateliers possèdent au total 4 animaux positifs. (Troupeaux testés en sérologie)

4- Données épidémiologiques globales sur 2017

Le dépistage de la campagne 2016-2017 permet de compléter les données connues des dépistages antérieurs et donc d'obtenir une situation épidémiologique globale sur notre département :

- 4.5 % de prévalence cheptel

(138 cheptels détiennent au moins un animal positif sur 3 066 testés)

- 0,41 % de prévalence bovin

(676 bovins positifs présents sur 164 878 testés)

- 0,16 % d'incidence cheptel

(5 cheptels détiennent au moins un animal nouvellement positif sur 1 166 testés)

- 0,005 % d'incidence bovin

(8 bovins nouvellement positifs présents sur 164 878 testés)

Campagne	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Incidence cheptel en IBR (% nouveaux cheptels +/- cheptels analysés)	4,12 %	4.54 %	5.18 %	3.44 %	0.85 %	0.16%
Prévalence cheptel IBR (% cheptel +/- cheptel analysés)	9,16 %	7.66 %	10.75 %	10.85 %	16.46 %	4.5%

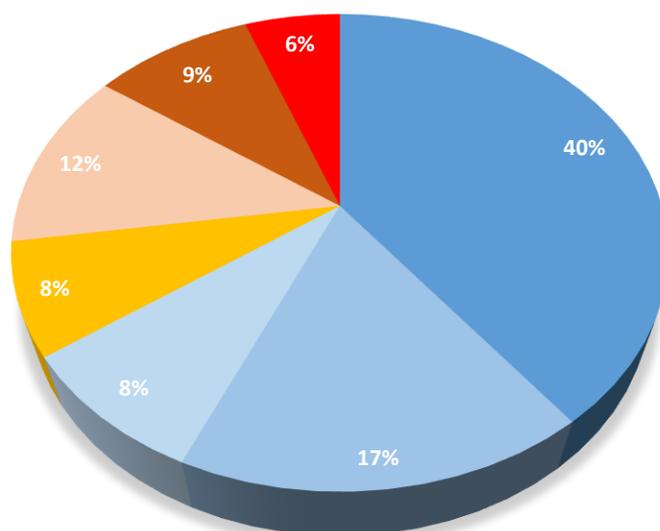
Campagne	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17
Incidence Bovin en IBR (% nouveaux Bovins +/- bovins analysés)	0,19 %	0.22 %	0,18 %	0.14 %	0.03 %	0.005%
Prévalence Bovin IBR (% Bovins +/- bovins analysés)	0,93 %	0.88 %	0,87 %	0.80 %	1.03 %	0.41%

5- Vaccination au 01/03/18

	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-01/03/18
Nombre de bovins à jour de leur vaccination avec IFFAVAX	962	750	917	942	791	429	286
Nombre de bovins à jour de leur vaccination avec BOVILIS	58	269	58	42	121	0	23
Nombre de bovins à jour de leur vaccination avec RISPOVAL	0	6	6	1	0	0	0
Nombre de bovins avec un vaccin périmé ou à renouveler	491	420	419	293	168	222	253
Nombre de bovins positifs non vaccinés ou vaccination non renseignée	158	200	125	82	60	25	25
Nombre total de bovins non négatifs en IBR en Corrèze	1 669	1 645	1 525	1 360	1 140	676	587
% bovins positifs/bovins du département	0.56 %	0.57 %	0,52 %	0.45 %	0.38%	0.24%	0,20%

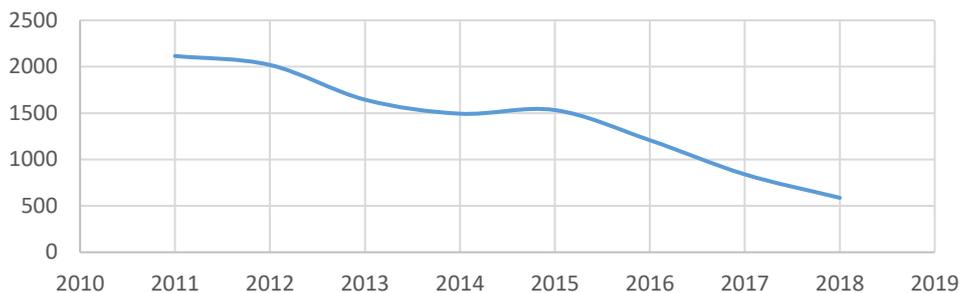
Au 01/03/18, on compte 106 cheptels (contre 138 en 2017) détenant au moins 1 bovin non négatif en IBR (vacciné ou non) soit 3.48 % sur les 3039 cheptels actifs en production (carte verte)
Cela représente 587 bovins positifs en Corrèze au 01/03/18.

Nombre de cheptel ayant des bovins positifs au 01/03/18

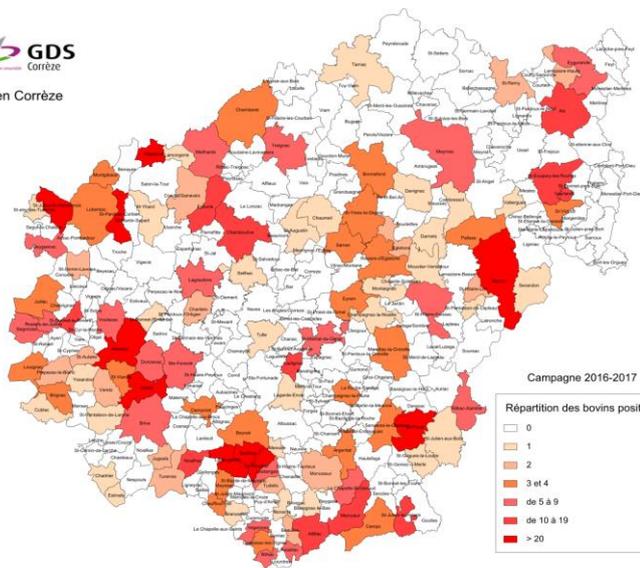


Parmi ces 106 cheptels, 57% possèdent 1 à 2 bovins non-négatifs. !!!

Evolution du nombre total de bovins non-négatifs en IBR en Corrèze



IBR en Corrèze



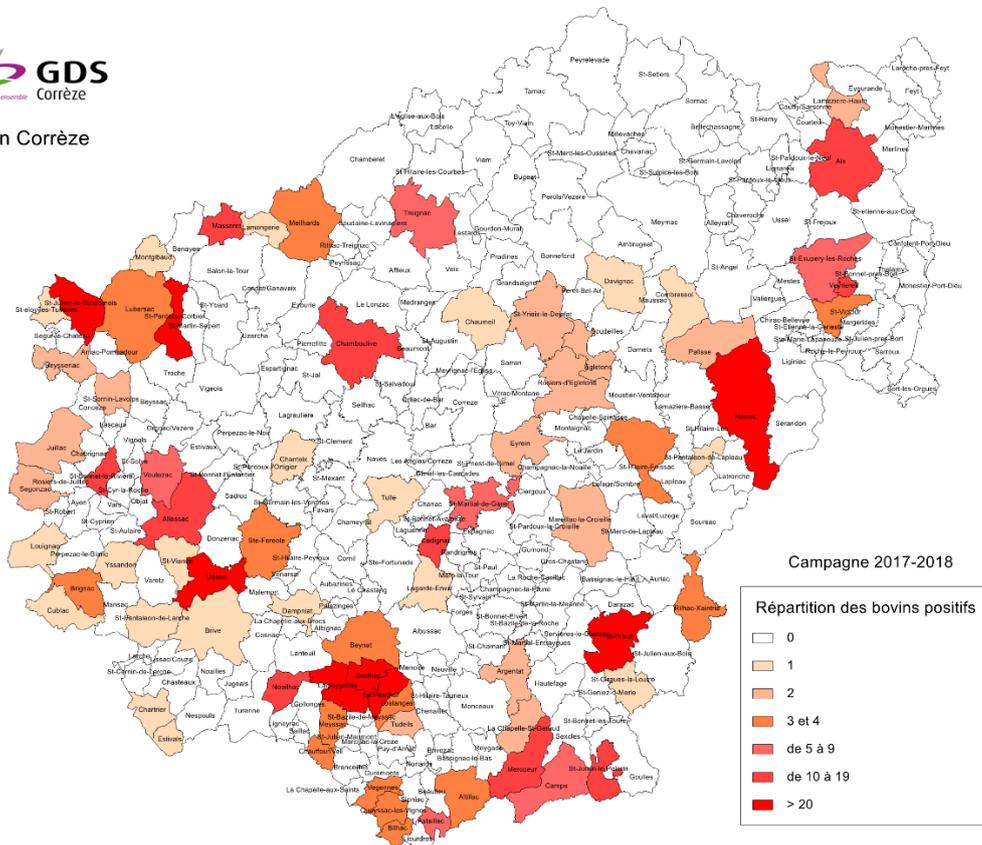
Répartition des bovins non négatifs en IBR

← 2016-2017

2017-2018



IBR en Corrèze



6- Etat des catégories de cheptels IBR au 01/03/18

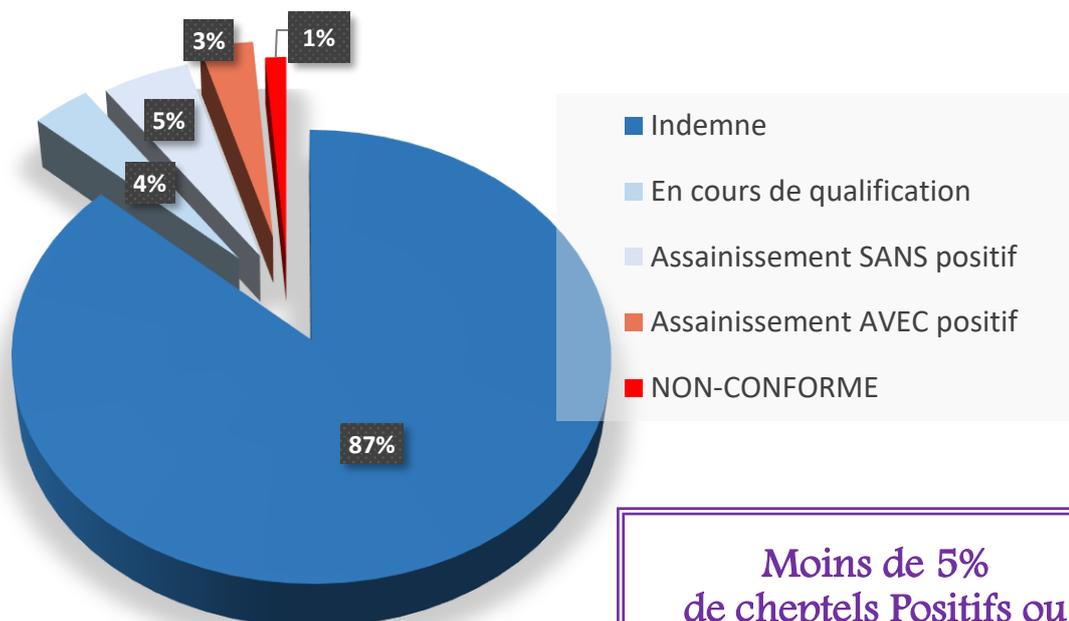
On compte au 01/03/18 :

- 2 639 Troupeaux Indemne d'IBR
- 107 Troupeaux En cours de Qualification
- 158 Troupeaux en Assainissement sans positif
- 97 Troupeaux en Assainissement avec positif
- 38 Troupeaux Non-Conforme

Évolution des qualifications

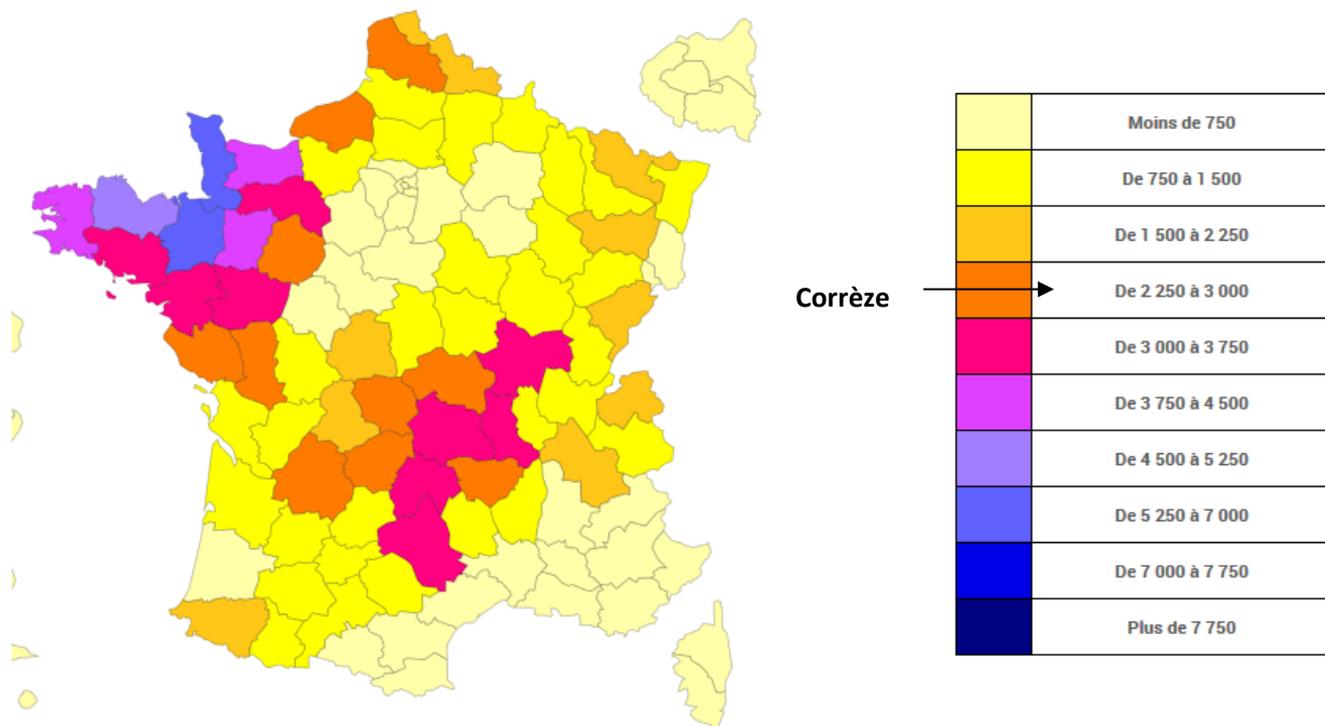
Campagne	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17- 01/03/18
Nombre total de cheptels actifs en Corrèze	3 911	3 979	3 676	3 535	3 401	3 273	3 045	3 039
Nombre de Troupeau Indemne d'IBR	1 379 (soit 35%)	1 386 (soit 35%)	2 402 (soit 65%)	2 315 (soit 65%)	2 357 (soit 69%)	2 408 (soit 73%)	2 637 (soit 87%)	2 639 (soit 87%)

Etat des troupeaux corréziens au 01/03/18



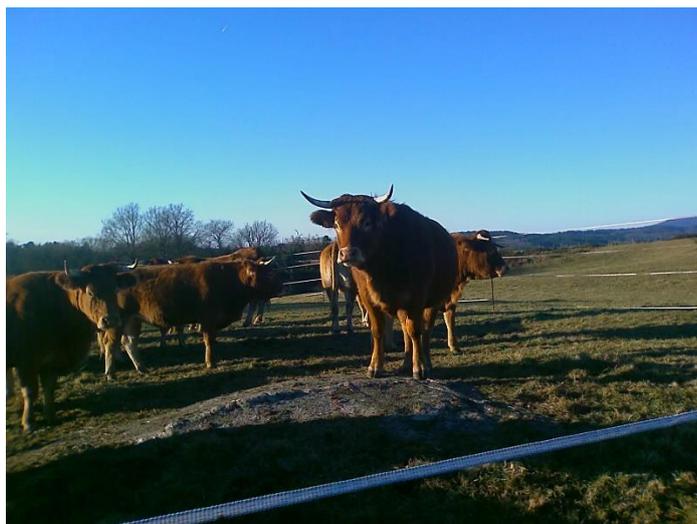
Moins de 5%
de cheptels Positifs ou
Non-conforme !!!

7. Perspectives 2018 /2019



Données de la Plateforme Sanitaire au 02/03/18

- Au 02/03/18 : 87% des cheptels de Corrèze sont des Troupeaux Indemne d'IBR
- Accroître le nombre de troupeaux indemnes vendant des animaux pour l'élevage est indispensable, l'absence de qualification constituant un handicap.
- 2018 :13^{ème} année de dépistage systématique, devrait permettre de qualifier le reste des troupeaux.



Source GUERIN MC